

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**3 JUILLET 2017
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 3 juillet, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

**2017-276 Remise Prix du concours « Mérite architectural »
Édition 2017**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconnaître les efforts que les propriétaires des adresses suivantes ont déployés en réalisant des projets de construction exemplaires :

- 3654, rang de la Picardie (catégorie bâtiment résidentiel);
- 1463, boulevard Lionel-Boulet (catégorie bâtiment commercial, industriel et public);
- 88, rue Sainte-Anne (catégorie bâtiment patrimonial);
- 155, rue Sainte-Anne (coup de cœur du conseil municipal).

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Détails des travaux exécutés dans le parc du Pré-Vert cet été
- Nature de l'avis de satisfaction d'Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C.
- Nature de la transaction concernant les frais de parc par anticipation
- Politique de dommages par l'eau

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2017-277 **Approbation procès-verbal Séance générale 5 juin 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 5 juin 2017 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2017-278 **Approbation procès-verbal Séance spéciale 19 juin 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 19 juin 2017 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2017-279 **Approbation des comptes – juin 2017**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de juin 2017 :

Fonds d'administration : 2 961 045.13 \$
(Chèques numéros 25620 à 25942, paiements par débit direct et paiements électroniques)

Fonds des dépenses en immobilisation : 345 311.02 \$
(Chèques numéros 2579 à 2587 et paiements par débit direct)

Certificat de la trésorière numéro 2978

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2017-33 **Règlement 534-62 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 50 km/h sur le rang de Picardie**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-62 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 50 km/h sur le rang de Picardie.

2017-280 Adoption – Projet de règlement 534-62 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 50 km/h sur le rang de Picardie

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 534-62 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 50 km/h sur le rang de Picardie.

ADOPTÉE.

2017-281 Adoption – Projet de règlement 534-61 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 50 km/h sur la montée et le chemin de la Baronnie

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 534-61 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 50 km/h sur la montée et le chemin de la Baronnie.

ADOPTÉE.

A-2017-34 Règlement 707-102 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone I-221 à même la zone C-220

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-102 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone I-221 à même la zone C-220.

2017-282 Adoption – Premier projet de règlement 707-102 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’agrandir la zone I-221 à même la zone C-220

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-102 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’agrandir la zone I-221 à même la zone C-220 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2017-283 Adoption – Projet de règlement 855 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D’Youville concernant les travaux de cours d’eau de la rivière Notre-Dame (branche 1) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 65 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 855 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D’Youville concernant les travaux de cours d’eau de la rivière Notre-Dame (branche 1) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 65 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2017-284 Adoption – Projet de règlement 856 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D’Youville concernant les travaux de cours d’eau de la rivière Saint-Charles (branche 15) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 48 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 856 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D’Youville concernant les travaux de cours d’eau de la rivière Saint-Charles (branche 15) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 48 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2017-285 Adoption – Projet de règlement 857 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D’Youville concernant les travaux de cours d’eau de la rivière Sabrevois (branches principale et 1) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 68 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 857 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D’Youville concernant les travaux de cours d’eau de la rivière Sabrevois (branches principale et 1) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 68 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2017-286 Adoption – Projet de règlement 858 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D’Youville concernant les travaux de cours d’eau de la Rivière-aux-Pins (branches 3 et 5) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 61 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 858 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D’Youville concernant les travaux de cours d’eau de la Rivière-aux-Pins (branches 3 et 5) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 61 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2017-287 Adoption – Règlement 709-6 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d’y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d’ordre général, technique ou administratif en vue d’une meilleure compréhension et application dudit règlement

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 709-6 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d’y apporter certaines

corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement.

ADOPTÉE.

**2017-288 Adoption premier projet - PPCMOI 2017-047
Projet particulier de construction
Nouveau bâtiment principal
2542, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction d'un nouveau bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-06-37 du 7 juin 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2017-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sis au 2542, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Line Laurin, architecte, dossier D1.16.77 en date du 5 mai 2017 et du projet d'implantation d'Éric Choinière, arpenteur-géomètre, dossier 020339, minute 13 988, en date du 24 mai 2017.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- Le nombre de cases de stationnement projeté est de 20 alors que le règlement prévoit un nombre minimal de 26 cases de stationnement (article 113);
- La marge avant projetée est à 6.2 mètres alors que le règlement prévoit une marge avant minimale de 8 mètres (grille des usages et normes H-642);
- L'utilisation de matériaux de la classe 5 comme revêtement extérieur alors que le règlement prohibe les matériaux de classe 5 comme revêtement extérieur (article 69);
- Le pourcentage de matériaux de la classe 1 sur les façades se situe entre 36% et 80% alors que le règlement prévoit que chaque façade doit être composée d'un pourcentage minimal de 90% de matériaux de classe 1.

ADOPTÉE.

2017-289 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-046
Nouveau bâtiment principal
2542, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-06-36 du 7 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-046 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sis au 2542, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Line Laurin, architecte, dossier D1.16.77 en date du 5 mai 2017 conditionnellement à l'ajout d'un troisième conteneur pour la collecte des matières organiques. Ces conteneurs devront être semi-enfouis.

Le bâtiment est sis au 2542, route Marie-Victorin sur le lot 1097 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone H-642.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2017-290 Adoption premier projet - PPCMOI 2017-050
Projet particulier de construction
Affichage mural
1623, route 132

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour l'affichage mural;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-06-50 du 7 juin 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement de refuser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2017-050 afin de permettre un affichage commercial qui déroge à la réglementation municipale. Le projet se situe au 1623, route 132, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Pattison Group, dossier « A&W » déposé en date du 2 juin 2017.

Cette recommandation du CCU est justifiée sur le fait que le projet ne rencontre pas les critères 3, 6, 7, 8 et 9 du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro 807. Cependant, le conseil municipal tient compte de l'image de marque de la compagnie.

ADOPTÉE.

2017-291 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-048
Nouveau bâtiment principal
1623, route 132

CONSIDÉRANT la recommandation négative majoritaire du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-06-48 du 7 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-048 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sis au 1623, route 132, le tout, tel que présenté sur les plans d'architecture du paysage de Catalyse urbaine, dossier P001 en date du 28 octobre 2016.

La recommandation du CCU est justifiée par le fait que le projet ne rencontre pas l'objectif 2 de l'article 67 du règlement sur les P.I.I.A. numéro 848. Cependant, le conseil municipal tient compte de l'image de marque de la compagnie.

Le bâtiment est sis au 1623, route 132 sur le lot P-284-1 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-229.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2017-292 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-049
Affichage mural et détaché
1623, route 132

CONSIDÉRANT la recommandation négative majoritaire du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-06-49 du 7 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-049 afin de permettre l'installation d'enseignes sises au 1623, route 132, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Pattison Group, dossier « A&W » déposés en date du 2 juin 2017.

La recommandation du CCU est justifiée par le fait que le projet ne rencontre pas l'objectif 1 de l'article 71 du règlement sur les P.I.I.A. numéro 848. Cependant, le conseil municipal tient compte de l'image de marque de la compagnie. Par contre, le conseil municipal favorise fortement l'absence de rétro éclairage pour l'enseigne composé d'un bandeau orange.

Le bâtiment est sis au 1623, route 132 sur le lot P-284-1 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-229.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas

six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2017-293 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-045
Transformation du bâtiment principal
88, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-06-38 du 7 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-045 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal et la transformation de la galerie sis au 88, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté aux plans concepts déposés par le requérant en date du 25 mai 2017.

Le bâtiment est sis au 88, rue Sainte-Anne sur les lots P-32 et P-33 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2017-294 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-057
Transformation du bâtiment principal
50, rue de la Gabelle

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-06-40 du 7 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-057 afin de permettre la transformation de la forme de la toiture du bâtiment principal sis au 50, rue de la Gabelle, le tout, tel que présenté aux plans concepts déposés par le requérant en date du 30 mai 2017.

Le bâtiment est sis au 50, rue de la Gabelle sur les lots 839, 840-1, 840-2, 840-3, 841 et 842 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-527.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2017-295 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-058
Nouvelle enseigne murale
50, rue de la Gabelle

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-06-41 du 7 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-058 afin de permettre l'installation d'une enseigne murale sur le bâtiment principal sis au 50, rue de la Gabelle, le tout, tel que présenté aux plans concepts de la compagnie Lovettsigns, dossier « BB Varennes De La Gabelle proof2 » en date du 5 mai 2017.

Le bâtiment est sis au 50, rue de la Gabelle sur les lots 839, 840-1, 840-2, 840-3, 841 et 842 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-527.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2017-296 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-059
Transformation du bâtiment principal
1671, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation positive majoritaire du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-06-42 du 7 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaéтан Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-059 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 1671, route Marie-Victorin. Cette transformation a déjà été effectuée, comme le démontre les photos prises en date du 1^{er} juin 2017.

Le bâtiment est sis au 1671, route Marie-Victorin sur les lots P103-23 et 102-191 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone H-517.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2017-297 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-060
Remplacement d'une enseigne
1671, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-06-43 du 7 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-060 afin de permettre le remplacement de l'enseigne murale et l'ajout d'une deuxième enseigne murale sises au 1671, route Marie-Victorin. Le remplacement de l'enseigne a déjà été effectué, comme le démontre les photos prises le 1^{er} juin 2017. La deuxième enseigne murale sera installée tel que présenté sur les plans soumis par le requérant en date du 2 juin 2017.

Le bâtiment est sis au 1671, route Marie-Victorin sur les lots P103-23 et 102-191 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone H-517.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2017-298 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-051
Nouveau bâtiment principal
1355, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-06-44 du 7 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sis au 1355, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Michel Pérusse, architecte, dossier B17 1491 en date du 19 mai 2017 et incluant les modifications à la façade selon les plans datés du 31 mai 2017, le tout, conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement paysager satisfaisant aux exigences du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Le bâtiment est sis au 1355, boulevard Lionel-Boulet sur le lot P-283 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-299 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-056
Aménagement d'un terrain
1351, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-06-45 du 7 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Francis Rinfret
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-056 afin de permettre le réaménagement du terrain sis au 1351, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Michel Perusse, architecte, dossier B17 1491 en date du 19 mai 2017, conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement paysager satisfaisant aux exigences du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Le bâtiment est sis au 1351, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 283-16 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2017-300 Travaux de pavage

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour des travaux de pavage;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 19 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Jonda inc, pour des travaux de pavage, selon sa soumission du 15 juin 2017, pour un montant total de 68 680.89 \$ taxes incluses, incluant 10 % d'imprévus.

Ces dépenses sont imputables aux fonds d'administration, d'immobilisation et à la réserve parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 2979

ADOPTÉE.

**2017-301 Ensemencement hydraulique de la Frayère St-Charles
Rejet de soumission**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'ensemencement hydraulique de la Frayère St-Charles;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT la réserve contractuelle émise par la Ville, laquelle se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le prix soumissionné excède largement l'estimation de la ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues et qu'à cet effet, le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à aviser les soumissionnaires en conséquence.

ADOPTÉE.

**2017-302 Acquisition d'une benne à asphalte
Rejet de soumission**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation réalisé pour l'acquisition d'une benne à asphalte;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT la réserve contractuelle émise par la Ville, laquelle se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues et qu'à cet effet, le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à aviser les soumissionnaires en conséquence.

D'entériner la recommandation à l'effet de reprendre le processus d'appel d'offres sur invitation en modifiant les spécifications techniques demandées.

ADOPTÉE.

2017-303 Acquisition d'appareils et de services de téléphonie cellulaire

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'acquisition d'appareils et de services de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directeur général en date du 20 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Telus, pour l'acquisition d'appareils et de services de téléphonie cellulaire, contrat de 36 mois, selon sa soumission du 19 juin 2017, pour un montant total de 92 315.24 \$ taxes incluses, excluant les items 3 et 4 du bordereau de soumission.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2980

ADOPTÉE.

2017-304 Pompage et déshydratation des boues pour 2017 et 2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le pompage et déshydratation des boues pour 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 27 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure), pour le pompage et déshydratation des boues des bassins de l'usine d'épuration des eaux usées pour 2017 et 2018, selon sa soumission du 27 juin 2017, pour un montant total de 490 950.43\$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2985

ADOPTÉE.

2017-305 Aménagement du parc du Pré-Vert phase 1

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'aménagement du parc du Pré-Vert phase 1;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du professionnel au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation E.S.M. inc., pour l'aménagement du parc du Pré-Vert phase 1, selon sa soumission du 29 juin 2017, pour un montant total de 725 358.59 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au règlement 832.

Certificat de la trésorière numéro 2986

ADOPTÉE.

**2017-306 Acquisition de bancs de parc
Autorisation de dépenses au Fonds de parcs et terrains de jeux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'acquisition de six (6) bancs de parc de l'entreprise Magasin Général Varennes inc. pour un montant de 6 381.11 \$ taxes incluses.

QUE le conseil autorise une enveloppe budgétaire de 1 000 \$ supplémentaire pour permettre l'installation de ces bancs.

Ces dépenses sont imputables au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 2981

ADOPTÉE.

**2017-307 Acquisition et installation de balançoires aux parcs de la Commune et
Saint-Charles
Autorisation de dépenses au fonds de roulement**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 22 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYE par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise une enveloppe budgétaire maximale de 35 000 \$ pour faire l'acquisition et l'installation de balançoires aux parcs de la Commune et Saint-Charles.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2018.

Certificat de la trésorière numéro 2983

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017-308 Promesse d'achat-vente – Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C. – Avis de satisfaction conditionnel

CONSIDÉRANT la conclusion d'une promesse d'achat-vente entre la Ville de Varennes et Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C.;

CONSIDÉRANT l'acceptation par le conseil d'un addenda #1 à cette promesse d'achat-vente par la résolution 2017-275 le 19 juin dernier;

CONSIDÉRANT, suite à la période de vérification diligente d'Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C., la réception d'un avis de satisfaction conditionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes prend acte de l'avis de satisfaction conditionnel signé par Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C. le 28 juin 2017;

Que la Ville de Varennes s'engage à respecter les conditions posées par Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C., le tout, sous réserve des conditions prévues à la convention d'achat-vente.

ADOPTÉE.

2017-309 Acte de cession de lots – Acquiescement par anticipation des frais de parcs Autorisation de signature

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre Construction Telmont inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2017-310 Autorisation de compensation Acte de servitude – 59-61 rue Sainte-Anne

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature de l'acte de servitude à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et le propriétaire du 59-61 rue Sainte-Anne ainsi que le versement des compensations prévues; telle entente de compensation est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Cette dépense est imputable au règlement 693.

Certificat de trésorière numéro 2982

ADOPTÉE.

**2017-311 Vente d'immeubles pour taxes
11 octobre 2017**

CONFORMÉMENT à la *Loi sur les Cités et Villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

1. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière à dresser la liste des immeubles à vendre à l'enchère, le 11 octobre 2017, pour taxes municipales et droits de mutation non payés au 31 décembre 2016;
2. D'autoriser la trésorière à charger les frais suivants :
 - 2.1 10,00 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes et droits de mutation sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis pour vente pour taxes par le service de la trésorerie;
 - 2.2 tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes ou des droits de mutation en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;
 - 2.3 ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent, les frais de recherche de titres, les frais de publication dans le journal, les frais du greffier de la Cour supérieure, les frais de certificats de charges et hypothèques et les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;
3. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles à propos desquels toutes les taxes et droits de mutation dus au 31 décembre 2016, capital, pénalités et intérêts, auront été payés avant le jour de l'adjudication;
4. De nommer le directeur des Services juridiques et greffier, officier responsable de cette vente à l'enchère et de l'autoriser à procéder en conséquence;
5. De tenir cette vente à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes;
6. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière ou à défaut le trésorier adjoint à offrir pour et au nom de la Ville de Varennes, le montant des arriérés dus à la ville sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères;
7. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les actes et documents relatifs à la vente aux enchères;

8. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, comme représentant de la Ville de Varennes, tout acte de vente finale à la Ville des lots adjugés à cette vente, tout acte de vente finale à un adjudicataire ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé;
9. D'autoriser l'inscription immédiatement, après la vente aux enchères sur les rôles d'évaluation et de perception, au nom de la Ville de Varennes, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de la vente ci-haut mentionnée;

D'AUTORISER l'étude de Me Nathalie Jodoin, notaire, à faire, sur demande, la vérification des titres de propriété des immeubles à être saisis pour taxes et droits de mutation non payés au 31 décembre 2016 et sujets à vente aux enchères le 11 octobre 2017.

ADOPTÉE.

2017-312 Transferts budgétaires 2017

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 6 820 950 \$ pour 2017, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 28 juin 2017 et joints en annexe des présentes comme si au long récit.

ADOPTÉE.

2017-313 Loi sur les compétences municipales Nomination d'un représentant

ATTENDU que l'article 35 de *la Loi sur les compétences municipales* demande aux villes de désigner une personne responsable afin de régler certaines mécontentes concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découvert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes désigne Monsieur Mathieu Vallée, chef de division environnement et développement durable au Service de l'urbanisme et de l'environnement, à titre de personne responsable audit dossier en remplacement de madame Marie-Pierre Jetté-Lavallée.

ADOPTÉE.

2017-314 Adoption – Politique concernant les sinistres causés par l'eau sur le territoire de la Ville de Varennes

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la Politique concernant les sinistres causés par l'eau sur le territoire de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2017-315 Assurances collectives
Renouvellement 2017-2018 – Partage des primes**

ATTENDU qu'en mai 2014 la Ville acceptait le renouvellement d'un contrat d'une durée de cinq (5) années en assurances collectives par le biais du Regroupement des villes de l'Estrie-Montérégie;

ATTENDU que s'amorce la quatrième année du contrat;

ATTENDU que par rapport au précédent terme, le total des primes exigées pour ce renouvellement représente une augmentation pour l'ensemble des groupes;

ATTENDU que la Ville a préparé un tableau du partage des primes dans le respect de différents paramètres :

- dispositions de la convention collective;
- dispositions du recueil des conditions de travail des cadres;
- pourcentages historiques convenus entre la Ville et ses employés;

ATTENDU que ce tableau a été présenté aux représentants syndicaux ainsi qu'aux représentants du personnel cadre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes entérine le tableau du partage des primes mensuelles d'assurances collectives pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018.

ADOPTÉE.

**2017-316 Embauche – Contremaître au Service des travaux publics
Monsieur Marcel Leblanc**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Marcel Leblanc au poste de contremaître au Service des travaux publics, poste cadre permanent à temps complet, à compter du 7 août 2017.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2017-317 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2017-07 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 28 juin 2017.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Type de bâtiment qui sera construit au 2542, route Marie-Victorin
- Félicitations pour la campagne de sensibilisation de l'usage responsable de l'eau potable
- Utilisation d'eau potable pour les jeux d'eau du parc Ki-Ri
- Échéancier pour l'implantation des nouveaux ateliers municipaux
- Reconstruction du chemin de la Baronnie
- Rétroactivité possible du programme de subvention pour les maisons lézardées
- Types d'aménagements qui seront construits près du sentier dans le prolongement de la Frayère Saint-Charles
- Nombre d'employés à la Ville de Varennes
- Représentation, suivi des demandes et cadre financier pour le RTM
- Entretien des aménagements paysagers existants négligé
- Demande de modification du règlement interdisant les feux extérieurs
- Échéancier d'implantation de la nouvelle limite de vitesse sur le rang de Picardie
- Bouchon aux heures de pointe à l'intersection de la route 132 et du boulevard Lionel-Boulet

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 15.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA